

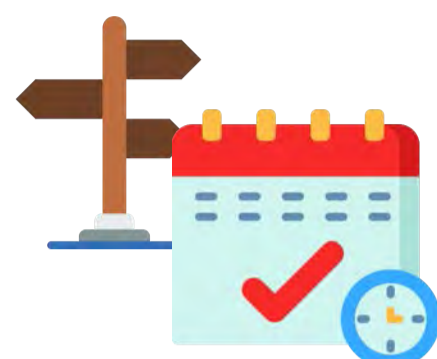
RÈGLES DE REPRISE D'ACTIVITÉ DES CLUBS FFA



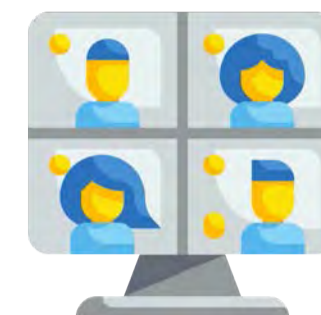
Le masque doit être porté par toutes personnes en dehors de l'espace de pratique



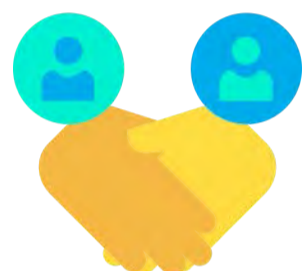
Evaluer le risque sanitaire local afin d'accueillir du public, les salariés et les bénévoles (possibilité de nettoyage, désinfection, circulation du public, modalités d'affichage).



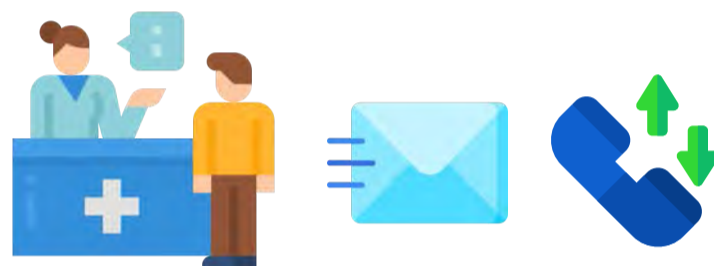
Etablir un planning pour gérer le flux des personnes et organiser les espaces en respectant au moins **1m** entre les pratiquants.



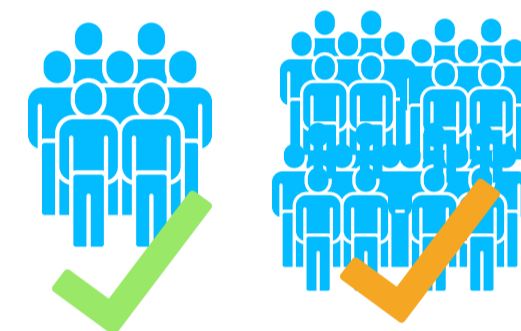
Limiter les réunions du club en présentiel en privilégiant les visio-conférences.



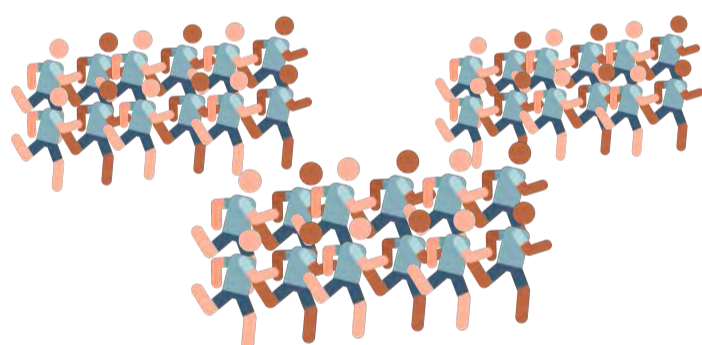
Négocier auprès des institutions locales la privatisation du stade et des espaces couverts pendant les créneaux d'entraînement et de compétition.



Informier préalablement et régulièrement les adhérents sur les conditions sanitaires des activités du club. Former et informer également l'encadrement des règles à appliquer.



Proposer des pratiques encadrées en respectant la distanciation physique, en préconisant davantage les petits groupes.



Plusieurs groupes de taille raisonnable pourront être accueillis simultanément dans le même équipement en respectant les règles de distanciation et les modalités de circulation et d'espacement des groupes



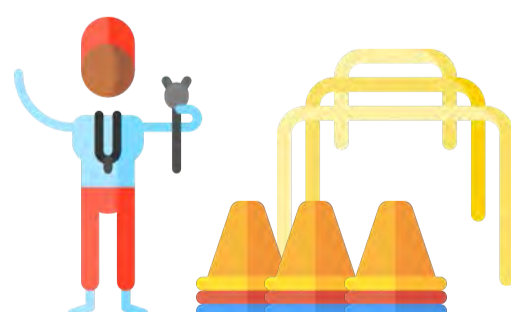
Faire respecter, en dehors du stade ou lors de l'échauffement, un espace de **2m** entre les pratiquants, sauf quand la nature même de l'épreuve ne le permet pas.



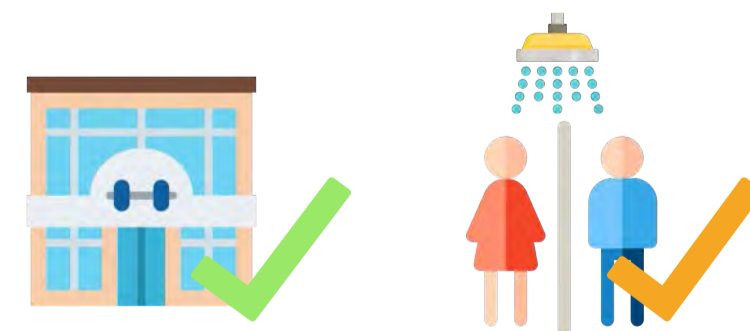
Mettre à disposition du **gel hydroalcoolique**. Réguler l'utilisation des sanitaires et aérer les sanitaires 24h/24h



Affecter du matériel par groupe d'entraînement. En cas de matériel commun, nettoyer puis suivre la procédure de désinfection du matériel avant rangement.



Réserver exclusivement la manipulation du matériel commun (lattes, plots...) **à l'entraîneur**



Ouverture possible des **espaces couverts** : gymnases, salles de musculation ou pistes couvertes, excepté en zone rouge. **et des vestiaires à condition d'appliquer un protocole** (jauge de fréquentation fixée, liste nominative horodatée des utilisateurs, aération après utilisation)